



## ÉLECTION D'UN MEMBRE **TITULAIRE SOIGNANT** AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SFMU

Vote du 01 mai au 04 juin 2026 à 15h00

Cher(e)s Ami(e)s,

Les statuts prévoient qu'un membre titulaire soignant siège au Conseil d'Administration (CA) de la Société Française de Médecine d'Urgence. La durée du mandat d'administrateur est de 3 ans, renouvelable une seule fois.

Le membre soignant sortant est Nicolas TERMOZ MASSON (fin 1<sup>er</sup> mandat)

En date de clôture des candidatures le 31 mars 2026 à minuit, 2 propositions éligibles de candidatures ont été reçues et acceptées par le conseil d'administration de la SFMU le 02 avril 2026.

Les 2 candidats sont :

- Clément DUVAL
- Nicolas TERMOZ-MASSON

**Les professions de foi de chacun sont consultables en cliquant sur leur identité**

Cordialement,  
Patricia JABRE  
Secrétaire Générale SFMU  
[patricia.jabre@aphp.fr](mailto:patricia.jabre@aphp.fr)

### MODALITÉS DE VOTE

Si vous êtes membre soignant titulaire à jour de votre cotisation 2026,

**Votez par INTERNET du vendredi 01 mai 2026 à 00h00 au jeudi 04 juin 2026 à 15h00**, selon la procédure suivante :

- Cliquez sur le bouton « VOTER » sur le site de la SFMU
- Renseignez vos identifiants « ASSOCONNECT » si besoin (ce sont les mêmes que pour adhérer ou vous identifier sur le site web de la SFMU)

**Pour rappel, selon les statuts de la SFMU, un membre soignant titulaire doit remplir les deux conditions suivantes :**

1. être Infirmier(e) ou Aide-soignant(e) ou Assistant de Régulation Médicale ou Assistante Sociale ou Psychologue ou Ambulancier.
2. exercer dans une structure de médecine d'urgence d'un établissement de santé en France (Métropole et Dom-Tom)

### PROCLAMATION DES RESULTATS - ASSEMBLEE GENERALE SFMU

Les résultats du vote, pour le renouvellement du Conseil d'Administration, seront proclamés au cours de **l'Assemblée Générale de la SFMU** qui aura lieu le **Jeudi 04 juin 2026 à 18h**.

L'ordre du jour vous sera adressé par e mailing et sera consultable sur le site de la société quinze jours avant l'AG.

[Pour renouveler votre adhésion pour l'année 2026 cliquez ici](#)